

Le point sur les progrès réalisés en vue de la réduction du fardeau réglementaire

Mars 2020

ARSF

Autorité ontarienne de réglementation
des services financiers

Table des matières

Vue d'ensemble	3
Examen des lignes directrices léguées	4
Un nouveau cadre de lignes directrices	5
Collecte de données et dépôts	6
Normes de service	9
Citations d'intervenants	10
Principes des lignes directrices de l'ARSF	11
Quatre types de lignes directrices	12

Vue d'ensemble

Une réglementation adaptée, fondée sur les risques et axée sur les résultats contribue à protéger les consommateurs, et améliore l'économie de l'Ontario et les entreprises réglementées. Des lignes directrices inutiles ou obscures entraînent une augmentation des coûts et nuisent à l'innovation.

En se concentrant sur la réduction du fardeau et sur l'efficacité de la réglementation, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) met en oeuvre des priorités intersectorielles et propres à chaque secteur qui cadrent avec son mandat prescrit par la loi, protègent l'intérêt public et favorisent une transformation de la réglementation conformément à la vision du gouvernement.

Depuis sa création récente, l'ARSF a réalisé d'importants progrès dans la réduction du fardeau de la réglementation qui incombe aux fournisseurs de services financiers et aux consommateurs de l'Ontario. Voici quelques-unes de nos premières réalisations :

- **Examen des lignes directrices léguées** : réduction de toutes les lignes directrices léguées de 51 %
- **Collecte des données et dépôts** : simplification des dépôts en éliminant les données inutilisées ou sous-utilisées
- **Normes de service** : élaboration d'un nouveau cadre de normes de service fondé sur les principes du service à la clientèle, des pratiques exemplaires et un processus d'examen en temps opportun pour s'assurer que les normes demeurent pertinentes.

Durant 2020-2021, l'ARSF continuera de chercher à réduire le fardeau de la réglementation dans les secteurs qu'elle réglemente et à moderniser les systèmes et les processus, tout en exécutant son mandat.

1. Examen des lignes directrices léguées

Réduire toutes les lignes directrices léguées pour conserver seulement celles qui sont nécessaires et pertinentes.

2. Collecte de données et dépôts

Examiner et simplifier les exigences relatives aux données et aux dépôts afin de éliminer si possible les données inutilisées ou sous-utilisées.

3. Normes de service

Établir des normes significatives en matière de service.

Examen des lignes directrices léguées

Lorsque l'ARSF a pris en charge les obligations en réglementation de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD), le 8 juin 2019, elle a hérité de plus d'un millier de documents d'orientation. Nous avons effectué un examen approfondi de ces documents en nous fondant sur le principe que toutes les lignes directrices en vigueur devraient être à jour et pertinentes.

À la suite de cet examen, l'ARSF a pu **réduire de 51 % les documents d'orientation légués**, faisant passer leur nombre de 1 039 à 505.

Tableau 1: Réduction des lignes directrices en vigueur pour tous les secteurs

Secteur	Documents originaux (juin 2019)	Documents actifs (nov. 2019)	Documents supprimés	Économies en pourcentage
Automobile	409	128	281	69%
Caisses populaires et credit unions	83	60	23	28%
Fournisseurs de services de santé	49	36	13	27%
Assurance	154	42	112	73%
Hypothèques	48	37	11	23%
Régimes de retraite	289	195	94	33%
Surintendant (directeur général)	7	7	0	0%
TOTAL	1039	505	534	51%

D'autres économies et réductions sont prévues au fur et à mesure que l'ARSF continue d'examiner toutes les lignes directrices en vigueur pour assurer leur concordance avec le nouveau cadre de lignes directrices.

Un nouveau cadre de lignes directrices

Nos secteurs ont demandé une plus grande clarté quant aux mesures que nous leur demandons de prendre ainsi qu'une simplification du processus. Plus particulièrement, les secteurs ont besoin :

- d'un plus grand nombre de lignes directrices et de règles concernant la conduite à suivre en cas de non-conformité;
- de plus de transparence quant aux mesures réglementaires et à la collaboration avec les secteurs;
- de plus de souplesse dans l'établissement des règles et des lignes directrices pour faciliter les transactions et encourager l'innovation;
- d'exigences plus rigoureuses et plus simples en matière de délivrance de permis et de conduite, harmonisées avec les normes de l'industrie et les meilleures pratiques;
- de soutien pour accélérer l'examen des lignes directrices prioritaires;
- d'une réévaluation fondamentale du cadre de délivrance des permis;
- de lignes directrices révisées à jour et mieux adaptées aux besoins et au contexte des caisses populaires et credit unions.

Pour répondre à ces besoins, l'ARSF a élaboré un cadre uniforme de lignes directrices réglementaires fondé sur des principes pour simplifier, clarifier et mettre à jour les lignes directrices actuelles. L'application de ces principes à diverses lignes directrices nous a permis de nous rendre compte que nous pouvons uniformiser les types de lignes directrices de tous les secteurs et rendre le système plus efficace.

La différence entre les différents types (interprétation, information, approche et décision) nous aidera à le faire. Grâce à l'uniformisation de nos lignes directrices, la population, les nouveaux arrivants et les titulaires comprendront mieux leurs obligations juridiques, la manière dont l'ARSF interprète et applique la loi, et les renseignements qui se veulent utiles ou ayant une valeur de précédent.

Collecte de données et dépôts

Les partenaires de l'industrie nous ont fait part de leurs préoccupations concernant les exigences de production de rapports en double, la collecte de données inutiles, et le fardeau lié aux exigences en matière de dépôt, en plus d'un supposé manque d'analyses pertinentes et de rapports sur les données collectées. L'ARSF s'est engagée à revoir les exigences actuelles en matière de données et de dépôts pour réduire le fardeau sur les secteurs réglementaires, accroître la transparence et l'échange de renseignements, et améliorer les analyses et les évaluations comparatives dans l'industrie.

Notre approche stratégique vise à évaluer les données et les outils de collecte de données de l'ARSF, et notre première démarche a été de confirmer, à l'aide des intrants des secteurs, les outils et les données prioritaires nécessitant un examen immédiat. Pour évaluer la nécessité d'évaluer les données (en totalité ou en partie) et les outils de collecte des données, nous avons utilisé les cinq critères suivants :

1. Y a-t-il un besoin justifiable de collecter les données?

- Les données sont-elles collectées pour être diffusées aux intervenants?
- Les données sont-elles nécessaires à l'élaboration d'une réglementation ou d'une politique?

2. Sommes-nous certains qu'il n'existe pas de substituts valables aux données, pouvant être extraits d'autres sources existantes?

3. Pouvons-nous revoir les données ou les outils dans le but de réduire le fardeau pour l'industrie?

L'examen des exigences en matière de collecte des données et de dépôts est en cours, et nous faisons des progrès :

- **Réductions de 25 % et de 38 % dans les exigences de collecte des données respectivement pour les déclarations annuelles (DAs)** du secteur de courtage hypothécaire et celui des fournisseurs des services de santé.
- **Rationalisation du processus de demande de changement de tarification de l'assurance-automobile** par les assureurs en créant un processus de dépôt simplifié.
- **Rationalisation en cours des dépôts dans le secteur des régimes de retraite**, éliminant de plus de 400 dépôts de formulaires chaque année.

Ces réductions diminueront les coûts liés à la conformité aux exigences réglementaires de l'ARSF, et permettront à l'industrie et aux consommateurs de faire d'importantes économies soutenues.

Un succès : Nouveau processus normalisé relatif au dépôt de demandes en assurance-automobile

Le nouveau processus normalisé relatif au dépôt de demandes en assurance-automobile est entré en vigueur en octobre 2019. Ce processus de demande de taux est plus souple, permet aux assureurs de mieux réagir aux conditions actuelles du marché. De plus, il rend les prix de l'assurance-automobile plus concurrentiels, plus équitables et plus exacts. Ce nouveau processus uniformisé comprend une garantie de norme de service de 25 jours pour toutes les demandes uniformisées, ce qui réduit grandement les délais et le fardeau associés aux demandes de taux d'assurance pour voitures de tourisme, sans relâcher la surveillance.

Tableau 2: Réduction des exigences en matière de dépôt pour tous les secteurs

Secteur	Exigences en matière de dépôt réduites
 <p>Assurance-automobile ou assurance IARD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt annuel des taux d'assurance-automobile • Dépôt de la Déclaration annuelle sur les pratiques commerciales (conjointement avec le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance [CCRRA])
 <p>Caisses populaires et credit unions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'instructions sur l'approche axée sur les risques du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour les crédit unions/ caisses populaires (conjointement avec le CANAFE) • Taille d'échantillon requise pour l'examen des dossiers de prêt aux fins de gestion des risques de crédit
 <p>Fournisseurs de services de soins de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration annuelle (DA) des fournisseurs de services de santé
 <p>Assurance-vie et assurance maladie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la Déclaration annuelle sur les pratiques commerciales (conjointement avec le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance)
 <p>Courtage hypothécaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration annuelle (DA) des maisons de courtage • Déclaration annuelle (DA) des administrateurs d'hypothèques
 <p>Régimes de retraite</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences en matière de dépôt associé à un régime de retraite à prestations déterminées fondées sur des faits particuliers • Examen en cour sur des présentations des dépôts de formulaires réglementaires à faible risque et à faible incidence • Examen en cour sur des dépôts prescrits et périodes de dépôt

Normes de service

Les normes de service sont essentielles à un bon service et à une gestion efficace du rendement.

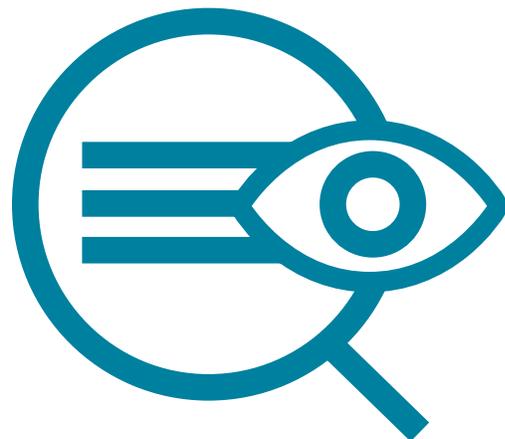
Des normes efficaces :

- clarifieront les attentes;
- favoriseront l'amélioration des services;
- contribueront à la gestion axée sur les résultats;
- renforceront la responsabilisation;
- amélioreront la transparence.

L'ARSF s'est engagée à augmenter la transparence et la responsabilisation pour la prestation des activités de réglementation en collaborant avec les intervenants pour élaborer et mettre en oeuvre des normes de service qui évaluent son efficacité à atteindre ses objectifs et ceux de ses intervenants.

Selon les commentaires des intervenants, les normes de service dont nous avons hérité comportaient des lacunes en matière de responsabilisation, de réactivité et de transparence. Ils n'étaient pas harmonisés avec les priorités de l'organisation. L'ARSF a entrepris l'élaboration de normes significatives pour la prestation de services prioritaires qui pourraient être évaluées dans chacun des secteurs. Cela nécessite l'élaboration de principes pour les services offerts aux nouveaux consommateurs, des pratiques exemplaires, et un processus d'examen qui vise à assurer que les normes demeurent pertinentes.

Nous sommes impatients de vous présenter nos nouvelles normes de service plus tard en 2020.



Citations d'intervenants :

« Nous soutenons les priorités intersectorielles, tout particulièrement celles qui sont liées à la réduction du fardeau de la réglementation sans incidence négative sur la protection des investisseurs. » [traduction]

– [Canadian Advocacy Council of CFA Societies Canada](#)

« Nous avons été impressionnés par les progrès réalisés jusqu'à maintenant, et nous sommes impatients de continuer notre collaboration en vue de l'avancement des priorités en matière d'assurance qui bénéficient aux consommateurs et réduisent le fardeau de la réglementation pour les entreprises. » [traduction]

– [Intact Corporation financière](#)

« L'ARSF prend un excellent départ grâce à son ambitieux mandat de transformation, qui l'engage à faire ce qui est nécessaire et à bien le faire. L'ARSF est à l'écoute. Elle manifeste de l'intérêt et soutient les innovations des clients. Nous saluons son ambition d'adopter une approche de la réglementation fondée sur des principes qui encouragera l'innovation et donnera aux entités réglementées la souplesse nécessaire pour respecter la réglementation à un coût général moins élevé pour les consommateurs. » [traduction]

– [Desjardins Assurances générales inc.](#)

« CARP félicite l'ARSF et le gouvernement de l'Ontario de prendre des mesures proactives pour soutenir l'innovation et la réduction des formalités administratives dans le secteur des régimes de retraite. » [traduction]

– [CARP](#)

« HOOPP considère que l'ARSF s'engage dans la bonne voie pour améliorer la réglementation sur les régimes de retraite en Ontario, en mettant l'accent sur le soutien de régimes souples, l'examen du cadre prudentiel et la réduction du fardeau. » [traduction]

– [Healthcare of Ontario Pension Plan](#)

« Nous soutenons l'objectif de l'ARSF axé sur “une surveillance et une réglementation efficaces et efficaces en veillant à ce que les avantages justifient les coûts internes et externes de la réglementation”. » [traduction]

– [Kawartha Credit Union](#)

Principes des lignes directrices de l'ARSF

Reddition de compte (à l'interne) :

Nous avons la responsabilité de présenter des lignes directrices qui soutiennent l'exécution de notre mandat prévu par la loi et de notre vision axée sur la sécurité financière, l'équité et les choix en Ontario.

Reddition de compte (à l'externe) :

Les personnes réglementées doivent mettre en place des processus, des mesures de contrôle et des procédures pour répondre aux attentes exprimées dans les lignes directrices de l'ARSF.

Efficacité :

Notre approche en matière de lignes directrices est fondée sur les bonnes pratiques de gouvernance, une expertise sectorielle et des normes professionnelles élevées.

Efficiences :

Nous élaborons et tenons à jour des lignes directrices pertinentes, proportionnelles aux risques visés et réduisant le fardeau réglementaire.

Adaptabilité :

Nous répondons à la nature dynamique des secteurs réglementés en fournissant des lignes directrices axées sur l'avenir et nous déterminons de façon proactive les tendances du marché qui nécessitent une nouvelle orientation ou une orientation modifiée.

Collaboration :

Nous consultons les intervenants au sujet des lignes directrices qui créent des obligations de conformité et coopérons avec d'autres organismes de réglementation afin de déterminer les possibilités d'amélioration et d'harmonisation.

Transparence :

Nous établissons des attentes bien comprises par les personnes réglementées, au moyen de lignes directrices claires et rigoureuses.

Quatre types de lignes directrices

Interprétation

Établit la vision de l'ARSF concernant les exigences en conformité avec son mandat prévu par la loi (p. ex. loi, règlements et règles). La non conformité pourrait mener à une mesure de surveillance ou d'application de la loi.

Information

Fournit de l'information de l'ARSF concernant certains sujets, comme de bonnes pratiques ou des pratiques exemplaires, sans créer d'obligations de conformité pour les personnes réglementées.

Approche

Décrit les principes, les processus et les pratiques internes de l'ARSF concernant les activités de surveillance et l'application du pouvoir discrétionnaire du directeur général.

Décision

Énonce les décisions et les raisonnements sous-jacents de l'ARSF concernant des enjeux réglementaires. A aussi une valeur de précédent pour les autres intervenants non touchés en tant que partie concernant un enjeu particulier en cours d'examen.

Autorité ontarienne
de réglementation des
services financiers

www.fsrao.ca/fr